



Quel titre après la perte d'emploi ?

Par Daisy

Bonjour,

Je suis Ukrainienne et je suis arrivée en France en mai 2022 en tant que bénéficiaire de protection temporaire. En juillet 2025 j'ai changé de statut, j'ai passé au statut de travailleur temporaire car je travaille dans une entreprise depuis plus de trois ans et j'ai des CDDu renouvelables. Cependant, il y a une baisse importante d'activité dans mon entreprise et mon employeur m'a dit qu'il est probable que je n'ai pas le nouveau contrat en février 2026 (mon contrat actuel se termine le 31 janvier 2026), donc je risque de rester sans emploi conséquemment sans papiers.

J'ai un enfant à charge qui est scolarisé en France depuis mai 2022.

Il n'est pas possible de retourner dans mon pays car il y a toujours la guerre et notre vie est menacée.

J'ai déjà demandé si il serait possible de récupérer mon APS de bénéficiaire de protection temporaire, la préfecture m'a dit que ce n'est pas possible.

Y-a-t-il une possibilité de passer à un autre titre de séjour vu ma situation ?

Merci de votre réponse